



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-151 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-99 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 3 mai 2021, un règlement portant le numéro 21-151 modifiant le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de la ville de Métis-sur-Mer. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 4^e jour du mois de mai 2021.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS -SUR-MER

Regulation 21-151 amending Regulation 16-99 concerning animals in Métis-sur-Mer

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on May 3, 2021, regulation 21-151 amending regulation 16-99 concerning animals in Métis-sur-Mer. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 3rd day of May 2021.

Stéphane Marcheterre
Director General and secretary treasurer